



Vétathlon 2015

REGLEMENT DE L'EPREUVE Vétathlon X SPORT DROME 2015 – 1^{er} Mars 2015

GENERALITES :

- **Participation** : Etre majeur au jour de l'épreuve. L'engagement est ferme et définitif, et ne sera susceptible d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. L'inscription vaut acceptation du règlement en totalité et des parcours qui peuvent éventuellement changer pour des raisons de sécurité ou des cas de force majeures.
- **Formule au choix** : les concurrents pourront s'inscrire à l'épreuve en individuel ou en équipe.
Individuel : le concurrent devra enchaîner les épreuves de trail et de VTT seul. Le temps final sera comptabilisé à l'arrivée du VTT.
Equipe : le coureur effectuera seul le trail puis passera le relais au VTTiste qui réalisera l'épreuve de VTT seul. Le temps final sera comptabilisé à l'arrivée du VTTiste.
- **Assurance** : la responsabilité civile personnelle est obligatoire. Les licenciés sont couverts par l'assurance fédérale. Il est vivement recommandé d'avoir une assurance individuelle accident.
- **Sécurité** :
 - . Se conformer au code de la route et aux arrêtés préfectoraux/municipaux. Chaque coureur est seul responsable des manquements à ses règles.
 - . Seuls les véhicules officiels sont autorisés sur le parcours.
- **Obligations** :
 - . Fournir la preuve de son aptitude à la course à pieds/VTT en produisant une licence fédérale en cours de validité ou un certificat médical datant de moins d'un an spécifiant clairement la non contre-indication à ces deux activités. Les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées.
 - . Porter un casque rigide homologué pour toute l'épreuve VTT et respecter la réglementation fédérale de tutelle.
 - . Ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Les concurrents ne respectant pas l'environnement seront déclassés.
 - . Prévenir l'organisation de la course en cas d'accident sur le parcours.
- **Comportement** : tout concurrent ayant un comportement dangereux ou contraire à l'esprit sportif pourra se voir appliquer des pénalités pouvant aller jusqu'au déclassé.
- **Assistance** : aucune assistance n'est acceptée tout au long de l'épreuve.
- **Droit à l'image** : vous acceptez, en remplissant ce formulaire d'inscription, à ce que l'organisation utilise votre image sous toutes ses formes dans un but de promotion ou sur son site internet.
- **Vainqueur de l'épreuve** : un classement final sera établi à l'issue de l'épreuve par l'organisation. Le vainqueur sera celui qui aura enchaîné le plus rapidement les épreuves de trail et de VTT. Les contestations ou litiges éventuels devront être déposés par écrit au plus tard 1h après la proclamation des résultats. Les réclamations seront examinées par le jury de l'organisation.

REGLES PARTICULIERES :

- **Plaques de cadre et dossards** : retrait pendant les heures d'ouverture de la permanence. Les dossards devront être accrochés sur le buste à l'avant uniquement. Ils devront être remis à l'organisation à la fin de l'épreuve. Les épingles pour le dossard ne seront pas fournies par l'organisation.
- **Horaires** : départ et arrivée sur la place de La Poste à SAUZET le dimanche 1^{er} Mars 2015 ; départ à 9 heures.
- **Contrôles** : l'organisation effectuera des contrôles de passage par pointage sur les circuits de trail et de VTT. Toute infraction entraînera une disqualification.
- **Parc à vélo** : il est interdit de circuler dans le parc à vélo sur le vélo. Tout concurrent ne respectant pas cette règle sera disqualifié. Seuls les concurrents ayant un dossard pourront accéder au parc. Pour les équipes, le relais se fera à la sortie du parc à vélo devant un membre de l'organisation.
- **Récompenses** : la remise des prix se fera à l'issue de l'épreuve dans la salle des fêtes du Trianon de SAUZET, et récompensera les 3 premiers concurrents de chaque formule (individuel homme, individuel femme, équipes hommes, équipes femmes, équipes mixtes)